

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11/03/2025

ID : 007-200039808-20250225-2025_02_010-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 Février 2025

Convocation du 18 Février 2025

N° 2025_02_010

Objet : Cuisine intercommunale – Tarifs des repas 2025

Le 25 février 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à CHAUZON, salle polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, , Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Carole VANESSE, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Jacques MARRON

Pouvoirs : Richard ALZAS à René UGHETTO, Sylvie CHEYREZY à Luc PICHON, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Françoise PLANTEVIN à Max DIVOL

Secrétaire de Séance : Claude BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 32

Vote contre : pour : 32 abstention : 5

Luc PICHON, président explique que la tarification des repas doit être actualisée pour certain public à compter du 1^{er} mars 2025.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges. Ils comprennent les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage et au transport jusqu'au lieu de livraison.

Il est rappelé que les tarifs sont révisés annuellement à la date anniversaire de la signature du contrat et en fonction d'une formule de révision des prix indiquée dans le contrat de prestation.

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur la grille tarifaire des repas,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

A 32 voix pour et 5 abstentions (Jocelyne CHARRON, Nicolas CLEMENT, Louise LACOSTE, Monique MULARONI, Carole VANESE)

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11/03/2025

ID : 007-200039808-20250225-2025_02_010-DE

SLO

Approuve les tarifs suivants pour les contrats souscrits avant le 1^{er} mars 2025 :

Tarifs	Pris HT	TVA	Prix TTC
Repas enfant scolaire	5,21 €	5,50%	5,50 €
Repas enfant centre de loisirs	5,50 €	0%	5,50 €
Repas enfant moins de 3 ans en crèche	4,60 €	0%	4,60 €
Repas enfant plus de 3 ans (hors scolaire, hors centre de loisirs)	5,21 €	5,50%	5,50 €
Goûter	0,65 €	0%	0,65 €
Repas adulte du territoire (portage)	7,09 €	5,50%	7,50 €
Repas personnel de la CCGA	5,21 €	5,50%	5,50 €
Repas adulte hors portage	9,47 €	5,50%	10,00 €

Approuve les tarifs suivants pour les contrats souscrits après le 1^{er} mars 2025 :

Tarifs	Pris HT	TVA	Prix TTC
Repas enfant scolaire	5,40 €	5,50%	5,70 €
Repas enfant centre de loisirs	5,70 €	0%	5,70 €
Repas enfant moins de 3 ans en crèche	4,76 €	0%	4,76 €
Repas enfant plus de 3 ans (hors scolaire, hors centre de loisirs)	5,40 €	5,50%	5,70 €
Goûter	0,70 €	0%	0,70 €
Repas adulte du territoire (portage)	7,34 €	5,50%	7,74 €
Repas personnel de la CCGA	5,40 €	5,50%	5,70 €
Repas adulte hors portage	9,47 €	5,50%	10,00 €

Autorise le Président à signer l'ensemble des documents et à appeler les sommes dues pour les prestations servies.

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire

Claude BENAHMED

